

Séance du lundi 07 février 2011

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Sylvie CARRE, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Était représenté : René MARTENOT (procuration à Fabrice LAUNAY).

Était excusée : Mireille SABRI

Était absent : Guillaume SEVELLEC

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 février 2011 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

I. Présentation et vote du compte administratif 2010 pour le budget principal

Le Maire présente le Budget Primitif 2010, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2010 pour le budget principal.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1^{er} adjoint est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à dix voix pour, deux abstentions VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2010 qui se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	59 130,27		
Dépenses	281 723,75	Recettes	274 116,07
Résultats exercice 2009 (déficit)	7 607,68		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	66 737,95		
Restes à réaliser :	18 880,00		10 000,00

FONCTIONNEMENT

		Excédent antérieur reporté	79 122,56
Dépenses	189 006,35	Recettes	243 018,22
Résultats exercice 2009 (excédent)			54 011,87
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			133 134,43

Le Maire reprend la présidence de la séance.

II. Approbation du compte de gestion 2010 dressé par Madame POILLOT, receveur, pour le budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE, à 11 voix pour, 2 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III. Affectation du résultat de l'exercice 2010 pour le budget principal

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2010, soit :

- Section d'investissement : DÉFICIT de 66 737,95 €
- Section de fonctionnement : EXCÉDENT de 133 134,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 abstentions, DÉCIDE l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- **AFFECTATION de la somme de 75 617,95 euros à la section d'investissement (recette portée sur le budget de l'an 2011 à l'article 1068) ;**
- **REPORT en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2011 à l'article 002 (excédent antérieur reporté en recettes) du solde disponible, soit 57 516,48 euros.**

IV. Présentation et vote du Budget Primitif 2011

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour 2011 préparé lors de la réunion de la commission budget du 24 janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 abstentions ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2011 comme suit :

- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 170 743 €
- ▶ Section de fonctionnement : dépenses : 301 417 € / recettes : 301 510 €

V. Questions diverses

Formation défibrillateur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association 4 minutes pour 1 vie (SDIS 21) dispense des formations défibrillateur d'une durée de 3 heures pour 20 € par personne. Des réunions publiques gratuites sont également proposées.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le contenu des réunions publiques et que le coût des formations individuelles défibrillateurs soit demandé auprès d'autres organismes. Le Maire se charge des précisions concernant les réunions publiques et Francis REMONDINI se renseigne sur la prestation réalisée à Fénay, Sylvie CARRE se renseigne également.

Marchand ambulant

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un commerçant ambulant sollicitant un droit d'emplacement sur la commune pour la vente de pizza à emporter le mardi de 17h à 22h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à l'installation de ce marchand ambulant ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'emplacement sur le domaine public communal à 9 € par jour payables par avance trimestriellement. (tarif identique au tarif appliqué au marchand ambulant déjà installé sur la commune).

Groupe 3

À la demande du groupe 3, Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui ont été réalisés par l'employé communal suite aux points évoqués lors du dernier Conseil Municipal : trou bouché impasse le Champ des Vignes, base d'un panneau cassé retiré afin d'éviter un risque de blessure, arbres retaillés à proximité du monument aux morts.

Le groupe 3 indique qu'une réunion avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est programmée le vendredi 11 février.

Le groupe présente également un modèle de lettres rédigé à l'attention d'administrés pour lesquels il a été constaté des dépôts de matériel ou des dégradations au droit de leur propriété afin de leur demander de remettre en état l'espace public. Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà effectué des rappels en matière d'urbanisme et qu'il présentera au Conseil Municipal la procédure qui peut être engagée si les propriétaires concernés ne respectent pas la législation.

Le groupe 3 propose d'organiser une journée éco citoyenne de nettoyage de la commune éventuellement avec les enfants de l'École. Le Conseil Municipal s'interroge sur les questions de sécurité. Le Maire indique que les bénévoles œuvrant pour la commune sont couverts par l'assurance de la commune.

SIVOS de Gevrey-Chambertin

Pascale REMONDINI informe l'assemblée que la participation de la commune pour le SIVOS de Gevrey s'élève à 5081 € pour 2011 (augmentation de 900 € par rapport à 2010 en raison du remboursement de l'emprunt du gymnase).

Question

Fabrice LAUNAY interroge le Maire sur la réunion ayant eu lieu avec l'inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une réunion interne privée et qu'il n'a pas de commentaire à en faire en réunion publique.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes. Le prochain Conseil Municipal programmé se tiendra le 7 mars 2011 à 20 h 30.